



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Rappel du devoir d'exemplarité énergétique de l'Etat et des communes



[art.5 LEn](#) et [art. 35 à 39 Ren](#)

Les collectivités publiques du canton de Fribourg doivent montrer l'exemple en matière d'énergie. Cela inclut notamment :

Efficacité énergétique : Les bâtiments publics neufs ou transformés doivent atteindre des performances élevées correspondant au standards Minergie -P ou -A.

Utilisation des énergies renouvelables : Les bâtiments communaux doivent recourir aux énergies renouvelables ainsi qu'à des productions de chaleur neutres en CO₂. Ils doivent encore être alimentés par du courant labellisé « naturemade star », ou équivalent, produit dans le canton.

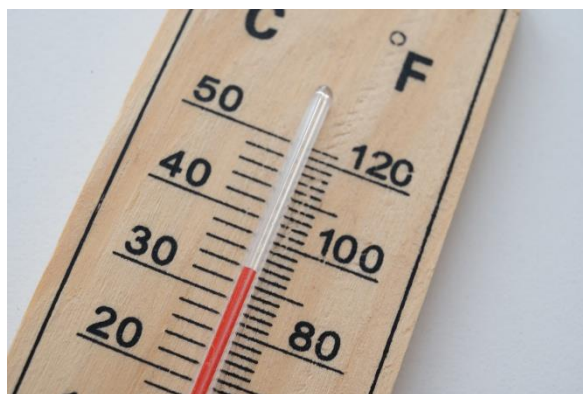
Gestion énergétique optimale : Les collectivités sont tenues d'assurer un suivi de la consommation d'énergie de leurs bâtiments afin de prioriser les mesures d'efficacité énergétique.

Eclairage public approprié : L'éclairage public doit être conforme à l'état de la technique et, au plus tard en 2028, être éteint de minuit à cinq heures du matin.

Surchauffe estivale des bâtiments

La surchauffe estivale des bâtiments est un problème croissant avec la hausse globale des températures. Elle peut entraîner des problèmes tels que :

- **inconfort** pour les occupants affectant leur bien-être et leur productivité
- **problèmes de santé** chez les personnes vulnérables
- **augmentation de la consommation énergétique** liée aux systèmes de rafraîchissement



Pour les bâtiments existants, avant d'envisager l'installation d'une climatisation, plusieurs mesures préventives sont possibles notamment :

- Utiliser des **protections solaires**, stores ou volets, sur les fenêtres la journée
- Eviter la **surchauffe liée aux appareils ou aux lampes** à l'intérieur.
- Optimiser la **ventilation naturelle nocturne** en ouvrant les fenêtres la nuit

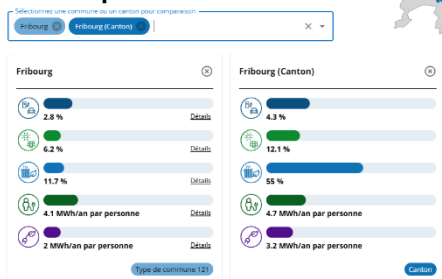
Si un système de climatisation s'avère tout de même nécessaire, la mise en place est soumise à permis de construire, soit une autorisation du Service de l'énergie. **La consommation électrique de l'installation de climatisation doit être compensée par la pose de panneaux solaires photovoltaïques.**

[Fiche explicative de l'OFEN](#)

[Protection thermique Minergie®](#)

Où se situe votre commune dans sa transition énergétique ?

Où se situent ma commune et mon canton en comparaison?



Comparez l'avancée de votre commune en matière de transition énergétique avec d'autres communes ou votre canton au moyen de l'outil [Reporter Energie](#) de SuisseEnergie. Obtenez en un clic la part de voitures électriques, celle de l'énergie solaire et des chauffages renouvelables dans les communes ou le canton sélectionnés. Consultez encore la consommation d'électricité ainsi que la production d'électricité renouvelable. Les données affichées vous aideront à situer votre commune en matière de transition énergétique et à repérer les marges de progression à venir.

[Reporter Energie](#)

Nouvelles subventions du Programme Bâtiments

Le Programme Bâtiments Fribourg comprend de nouvelles subventions pour le remplacement des chauffages à mazout, au gaz ou électriques par des systèmes à énergies renouvelables d'une puissance supérieure à 70 kW. Ce sont les chauffages au bois automatiques, les pompes à chaleur, les capteurs solaires thermiques ainsi que le raccordement à un système de chauffage à distance. Une mesure concerne aussi le remplacement des radiateurs électriques. Un bonus supplémentaire est accordé aux propriétaires qui planifient une rénovation globale de leur bâtiment.



[Consultez le résumé des mesures d'encouragement](#)

[Site web du Service de l'énergie](#)

[Déposer une demande de subvention](#)

Vidéo : Installer ses panneaux solaires en 7 étapes



Destinée à tout propriétaire qui envisage d'installer des panneaux solaires sur un bâtiment, cette vidéo explique de façon claire et précise comment procéder dans le bon ordre pour une installation réussie de panneaux solaires photovoltaïque sur son toit. Les explications en sept étapes couvrent toutes les démarches, du devis à la réalisation des travaux, en passant par la demande de subventions.

La vidéo s'adresse autant aux autorités communales qu'à leurs administrés. **Le lien Vimeo est disponible pour une diffusion à votre page web ou dans votre infolettre communale.**

Vidéo Installer ses panneaux solaires en 7 étapes

Lien Vimeo : <https://vimeo.com/1069480161>

Le solaire photovoltaïque

Accueillir une séance d'information pour les propriétaires immobiliers

Energie-FR, sur mandat du Service de l'énergie, propose aux communes du canton des soirées d'information gratuites pour les propriétaires immobiliers. Ces soirées permettent aux personnes intéressées d'explorer avec un expert les aspects techniques et financiers de la rénovation des bâtiments ou de la pose d'installations de panneaux photovoltaïques.

Les thèmes proposés sont :



- **Rénover son bâtiment** : cette séance vous informe sur le [Programme Bâtiments](#)
- **Une installation photovoltaïque chez moi** : cette séance vous présente les démarches à suivre en vue de la pose de panneaux solaires photovoltaïques.
- **Conseils personnalisés en rénovation énergétique** : cette séance est organisée en prolongement de la séance **Rénover son bâtiment**. Elle permet aux propriétaires de recevoir des conseils personnalisés gratuits.

Pour en savoir plus : [Séances d'information et de sensibilisation](#)

Votre commune souhaite accueillir une soirée ? Prenez contact : energie-fr@hefr.ch

Bon à savoir



Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) met en évidence la qualité énergétique d'un bâtiment. Il est établi par un expert certifié. Il est obligatoire lors de la vente d'un bâtiment et ouvre la porte à certaines subventions.

[Découvrez lesquelles ici.](#)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Service de l'énergie SdE

Amt für Energie AfE

Boulevard de Pérolles 25

1700 Fribourg

T +41 26 305 28 41

www.fr.ch/sde

www.fr.ch/afe